

Au 2 janvier 2025



PROJET PEDAGOGIQUE

Centre de Loisirs de Venon



Mairie de Venon
La Chappe
38610 VENON
Tèl : 04.76.89.44.11

Association des Centres de Loisirs de Grenoble
11 avenue Jean Perrot
38100 GRENOBLE
Tèl 04 76 87 76 41

Au 2 janvier 2025

mairie@venon.fr

Le projet pédagogique est un outil élaboré par le directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs en concertation avec son équipe d'animation, qui permet de traduire les intentions éducatives du projet de l'organisateur, des valeurs partagées et mises en vie par le directeur et son équipe d'animation.

Ce projet va donc tout naturellement traduire l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donné. Le projet pédagogique présentera également les moyens que l'équipe entend mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

1 Présentation de la structure

Contexte général

Le centre de loisirs est situé à Venon, petite commune rurale d'environ 750 habitants, à seulement quelques kilomètres de la métropole iséroise. Située sur les contreforts de la chaîne de Belledonne, Venon offre un environnement de moyenne montagne, avec ses sentiers et son espace naturel.

L'organisation de l'accueil est prise en charge par l'ACL (Association des Centres de Loisirs) de Grenoble, association créée en 1911 et qui a pour vocation d'organiser, de développer et de gérer des actions de loisirs éducatifs en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'ACL prend en charge des enfants en provenance de toute l'agglomération grenobloise.

Association des Centres de Loisirs de Grenoble
Villa Arthaud
11 avenue Jean Perrot 38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 87 76 41 secretariat@acl-grenoble.org

Nature de l'accueil

L'accueil de loisirs de Venon est un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) ouvert pendant les vacances de printemps et d'automne et habilité par la DDCS de l'Isère. Ce centre accueille des enfants de 3 à 12 ans et favorise l'accueil d'enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

➤ L'équipe d'encadrement

Conformément aux normes imposées par la DDCSPP pour l'accueil d'enfants en accueil collectif de mineurs, l'accueil est assuré par :

- une directrice, titulaire du BAFD, du CAP Petite Enfance et du PSC1 (premiers secours)
- des animateurs titulaires du BAFA ou en formation
- des intervenants spécialisés.

➤ Les horaires

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

- De 8h à 9h : accueil échelonné des familles
- De 11h45 à 12h : départ/arrivée des enfants en demi-journée
- De 13h30 à 13h45 : départ/ arrivée des enfants en demi-journée

Au 2 janvier 2025

- De 17h à 18h00 : Départ échelonné des enfants

➤ Les locaux

Les enfants sont accueillis dans le bâtiment communal mis à disposition par la municipalité au lieu-dit Le Mollaret. Les locaux sont adaptés au public accueilli et conformes à la réglementation en vigueur :

- Une salle polyvalente équipée d'une cloison de séparation
- Une salle à l'étage, aménagée en salle de sieste pour les plus jeunes
- Le réfectoire, dans lequel un espace-jeu permanent est aménagé. L'autre partie fait exclusivement office de réfectoire pour le repas de midi.
- Deux préaux
- Un city-stade, terrain de sport en accès direct depuis la salle des fêtes
- Un terrain aménagé de jeux extérieurs : toboggan, pyramide en cordage, cabane.

Modalités d'inscription

L'inscription des enfants se fait à la journée, à la demi-journée, avec ou sans le repas du midi.

En cas de maladie, la journée ne sera pas facturée sous réserve de présentation d'une attestation du médecin sous 8 jours.

Les tarifs et les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site Internet : <http://www.acl-grenoble.org/>

Le dossier d'inscription complet sera :

- Déposé en ligne sur votre espace famille
- Déposé dans la boîte aux lettres « Accueil de loisirs » à Venon
- Ou envoyé par courrier postal à l'ACL de Grenoble

Il comprend :

- Le dossier d'inscription et la fiche sanitaire de liaison remplis et signés
- La fiche de réservation
- La prise en charge du Comité d'entreprise (si vous bénéficiez de l'aide d'un CE)
- Le règlement
- L'adhésion de **10 euros par famille** valable de septembre à septembre.

2 Rappel du projet éducatif de l'ACL

Dans le cadre des petites vacances, le centre de loisirs de Venon est organisé par l'ACL de Grenoble et par là-même élabore son projet pédagogique en respectant le projet éducatif de cette association.

L'action de l'ACL (Association des Centres de Loisirs) de Grenoble s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire. Affiliée à la Fédération des Francas, L'ACL s'inspire du projet éducatif de cette dernière :

« Permettre à l'enfant de devenir un citoyen libre et responsable en participant à la construction d'une société plus démocratique et plus respectueuse de l'environnement »

OBJECTIFS EDUCATIFS : Répondre aux besoins des enfants dans le domaine éducatif et culturel en portant notre attention sur la ségrégation que subissent les enfants des milieux socio-économiques les plus défavorisés.

OBJECTIFS SOCIAUX : Répondre à la demande des familles des milieux les plus divers en ayant comme objectif l'éducation du plus grand nombre d'enfants.

Le centre de loisirs ou de vacances doit avoir recours à une pédagogie différenciée selon les groupes sociaux, les lieux, les moments, les enfants. Il doit permettre :

- l'alternance entre activités "spontanées", de "libre choix" et "organisées".
- la succession entre activités et motivations individuelles, de petits groupes, d'équipes, du collectif.
- la répartition souple en groupes d'âge, d'intérêt, d'ateliers et même en groupes hétérogènes.
- la programmation d'activités établie non seulement avec les animateurs mais en projet commun avec les enfants.
- la possibilité pour les enfants d'assumer des responsabilités réelles et adaptées à leur niveau.

Le projet éducatif de l'Association privilégie ainsi une pédagogie de la relation, de l'expérimentation et de la mise en situation, permettant l'acquisition des connaissances, des valeurs et des règles nécessaires à l'éveil de la curiosité, à l'ouverture d'esprit, à la tolérance et à la solidarité.



3 Intentions éducatives du centre de loisirs de Venon

Contribuer à l'épanouissement de l'enfant :

- *Favoriser l'autonomie de l'enfant*
En mettant en place des situations où il sera responsabilisé
En proposant une organisation qui lui permettra de participer et de faire des choix
En permettant l'expérimentation et le laisser-jouer
- *Permettre à l'enfant de prendre conscience de son rythme biologique*
En proposant des activités diversifiées, individuelles ou collectives
En portant une attention particulière aux enfants présentant des besoins spécifiques
En organisant des moments d'activités par tranches d'âge
En installant des lieux où il pourra se détendre (temps calme après le repas, coin lecture...)

Donner à l'enfant des outils pour bien vivre en collectivité

- *Encourager des relations fondées sur le respect*
En associant les enfants à l'élaboration des règles de vie et en les faisant vivre au quotidien
En développant l'esprit de coopération entre les enfants (jeux coopératifs, projets communs)
En l'aidant à accepter nos différences
- *Favoriser les relations et les échanges*
En créant un relationnel bienveillant et une écoute active
En favorisant les activités qui permettent la rencontre, l'entraide (jeux de coopération, sorties)
En proposant chaque jour des temps d'expression (forum, bilan ludique de la journée, mur)
En organisant des temps conviviaux et en affichant photos et informations pour les familles
- *Sensibiliser au respect de l'environnement*
En menant une action de tri des déchets dans le centre
En préférant une consommation locale et responsable (atelier pâtisserie, halte au gaspillage)
En proposant des sorties de découverte et des ateliers « nature »

Privilégier la découverte et la création : un projet artistique et culturel

- *Permettre aux enfants d'acquérir une culture artistique personnelle*
En permettant de construire des références communes
En organisant des rencontres et des temps d'échange avec des artistes
En proposant des visites guidées ou des spectacles
- *Initier aux différents langages de l'art (musical, plastique, verbal, corporel)*
En proposant des exercices visant à découvrir et améliorer des techniques
En donnant des objectifs graduels, selon l'âge et les capacités
En découvrant des œuvres pour nourrir l'imaginaire et l'envie de produire
- *Enrichir sa sensibilité artistique et ses capacités d'expression*
En encourageant l'enfant à explorer les potentialités qu'il a en lui
En apprenant que l'art permet des réponses différentes qu'on va comparer

En participant à une création collective menant vers une exposition ou un spectacle.

4 Les activités

La place de l'activité est primordiale. A travers le plaisir et l'amusement, l'activité ouvre les enfants sur des choses essentielles, comme l'échange avec les autres, la créativité, l'imaginaire, la découverte.

Les activités d'expression artistique

L'art comme thématique et les projets d'animation qui en découlent visent à permettre aux enfants de s'approprier des outils qui viennent enrichir leurs capacités d'expression et leur sensibilité artistique.

Les domaines suivants peuvent faire l'objet d'une action « arts et culture » :

- la musique : la pratique vocale et instrumentale
- la danse et le langage du corps, les arts de la rue, le cirque
- la pratique de la langue : littérature, poésie, théâtre
- les arts plastiques, les arts appliqués, le design
- le cinéma, la photographie, l'audiovisuel
- le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme, les ressources muséographiques, les archives.

Les activités organisées

- Le jeu, sous ses différentes formes : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux ...
- Les activités environnement-nature : randonnée, pique-nique, cabanes, land-art, herbier, jardinage
- Les activités physiques et sportives
- Les activités de découverte : sciences, cuisine.

Les enfants et les animateurs ont la chance d'avoir un cadre exceptionnel (forêt, espaces verts, aires de jeux...). C'est pourquoi nous privilégions un maximum d'activités en extérieur.

Les activités spontanées

Des jeux et du matériel pédagogique sont à la disposition des enfants (petits bricolages, activités manuelles, jeux, livres, jeux extérieurs) afin de favoriser les activités spontanées et l'autonomie de l'enfant. Le rangement fait partie de l'activité à part entière, les enfants doivent être impliqués dans cette action.

Le mercredi, journée spéciale !

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Journée coiffure farfelue | - Journée des anniversaires |
| - Journée Noël en été | - Journée olympique |
| - Journée à l'envers | - Journée musicale |
| - Journée en couleur | - Journée Beach party |
| - Journée partage | - Journée italienne |
| - Journée au magasin | - Journée cinéma |



5 Vie quotidienne et journée-type

Le déroulement d'une journée-type

8h-9h	accueil échelonné
9h	Temps musical, présentation de la journée, répartition en groupes,
9h30-11h30	activités
11h30-12h	rangement des activités et mise en place du repas
11h45	fin de la demi-journée matin sans repas début de la demi-journée après-midi avec repas
12h15-13h15	repas, les enfants aident au service et au débarrassage
13h15-14h	sieste pour les petits, temps calme pour les plus grands
13h30	fin de la demi-journée matin avec repas début de la demi-journée après-midi sans repas
14h-16h30	activités
16h30-17h	goûter, bilan de la journée avec les enfants
17h-18h	départ échelonné

La vie quotidienne au centre est structurée, respectueuse des rythmes individuels des enfants, leur permettant de se repérer dans l'espace et dans le temps. Il s'agit de tous les moments de la journée qui ne sont pas des temps d'activités à proprement parler, mais auxquels les animateurs doivent accorder autant d'importance.

L'accueil

L'accueil a lieu le matin entre 8h et 9h. Les familles sont accueillies par l'équipe d'animation : l'occasion d'échanger sur l'enfant, d'informer des activités de la journée et de recueillir les impressions.

Ce moment informel permet à l'enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver les animateurs et se mettre en route pour la journée. L'animateur est à l'écoute et disponible, il encadre sans diriger.

Le repas

Le repas est un moment que nous voulons convivial et qui réunit enfants et animateurs. Il entre dans l'apprentissage social : apprendre à se servir, prendre son temps, goûter ce que l'on ne connaît pas, manger proprement. Nous veillons à ce que les échanges restent calmes et que les règles d'hygiène soient respectées. Pique-niquer est également entré, une fois par semaine, dans les habitudes de notre centre.

Le temps calme

Un moment calme est nécessaire après le déjeuner. Pour les plus jeunes qui font la sieste, c'est un moment qu'il faut rendre chaleureux avec une histoire, un conte ou de la musique relaxante. Pour les plus grands, c'est un temps animé ou pas, pendant lequel on s'occupe calmement. Nous favorisons donc à ce moment-là la lecture, le dessin, le petit bricolage ou simplement la possibilité de « ne rien faire ».

Le goûter

Ce temps de pause en fin d'après-midi permet aux enfants de se réunir dans un climat amical et joyeux. A l'occasion, nous y dégustons les délicieux biscuits faits par les enfants pendant les ateliers de pâtisserie.

Au 2 janvier 2025

La fin de la journée

Une réunion est proposée aux enfants : un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation des conflits.

C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets d'activités et où chacun peut exprimer ses envies.

De 17h à 18h, C'est le moment de l'au revoir, de la liaison entre le centre de loisirs et la maison. Des petits ateliers libres et des jeux sont mis en place par l'animateur pour faciliter le départ échelonné des enfants.

Les parents ou la personne habilitée à récupérer l'enfant doivent se présenter à l'animateur référent et lui signifier le départ de l'enfant.

6 Fonctionnement de l'équipe adulte

L'organisateur

Il définit les grandes orientations éducatives du centre de loisirs.

Il définit les objectifs que le centre de loisirs doit réaliser.

Il met à la disposition du responsable du centre un budget de fonctionnement annuel.

La directrice

Elle est la garante du projet de l'accueil de loisirs et le lien entre les animateurs et les utilisateurs. Partie prenante dans l'équipe, elle sera amenée du fait de son rôle d'animatrice, à prendre part aux décisions de celle-ci.

Elle est garante du bon fonctionnement matériel et pédagogique du centre et du bien-être des enfants.

Elle met en place, en concertation avec l'équipe d'encadrement, une organisation structurée garantissant les conditions sanitaires, de sécurité et de confort pour chaque participant ainsi que des règles de vie collective et d'hygiène respectant les rythmes de vie de chacun.

Elle est disponible pour les enfants et les adultes, présente à tous les moments.

L'équipe d'animateurs

L'équipe est solidaire et fonctionne en unité. Chacun des membres fait preuve de respect pour les autres, enfants ou adultes.

Les animateurs animent les activités et accompagnent le quotidien. Ils veillent avec vigilance à la sécurité, à la santé et à l'hygiène de tous. Ils sont garants du respect des règles de vie et de l'épanouissement de l'enfant. Ils s'engagent également à mettre en œuvre le projet pédagogique et le projet d'activités définis en équipe. Les compétences des animateurs, par exemple en musique, en bricolage et en sport sont mises à profit. Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Les animateurs stagiaires

Les animateurs en formation BAFA ont les mêmes responsabilités et effectuent le même travail que les animateurs diplômés. Ils proposent des activités, les mènent et les évaluent. Ils n'hésitent pas à solliciter l'équipe d'animation ou la directrice pour une meilleure compréhension du fonctionnement ou pour des difficultés rencontrées.

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontre deux fois dans la semaine la directrice pour faire le point sur sa formation. La validation du stage porte sur la préparation, le déroulement des activités et le relationnel avec les enfants et l'équipe.

Au 2 janvier 2025

L'assistant sanitaire

C'est la directrice, titulaire du PSC-1 qui est responsable du suivi sanitaire des enfants.

En amont de l'accueil, l'assistant sanitaire prépare les informations issues des fiches sanitaires à transmettre aux animateurs et contacte les parents pour mettre en place les PAI éventuels. Il forme les animateurs à la conduite à tenir en cas d'incidents et retranscrit sur le registre d'infirmerie les maux soignés par les animateurs.

Il est chargé des relations avec les professionnels de santé (médecin, hôpital) et de la gestion des documents administratifs dans ce domaine. Il veille à effectuer les soins quotidiens en liaison avec un médecin et doit aussi faire face à l'accident en tant que secouriste. Il gère la pharmacie du centre et veille avec l'équipe d'encadrement à assurer l'équilibre alimentaire des enfants.

Les intervenants extérieurs

Pour une activité sortant du champ des compétences de l'équipe pédagogique, un intervenant extérieur peut animer une activité. Une rencontre a lieu en amont de l'intervention pour en préciser les conditions et le rôle de chacun au moment où elle aura lieu.

Le directeur vérifie ses qualifications et établit un contrat écrit établissant les responsabilités de chacun et les effectifs concernés.

Le personnel technique

L'équipe technique est responsable de la bonne tenue du centre dans son ensemble. Placé sous l'autorité de la directrice, l'équipe est avant tout au service des enfants, comme le personnel d'animation.

Le personnel technique est un personnel professionnel et qualifié qui assure régulièrement le nettoyage des locaux d'activités et des sanitaires ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement du centre de loisirs.

Le personnel de restauration assure la réglementation relative à l'hygiène alimentaire et le service des repas, le nettoyage des locaux de restauration et du matériel utilisé.

Les parents

Nous pensons que les parents ont un rôle à jouer dans la vie quotidienne du centre. Nous devons établir un réel rapport de confiance entre les parents et l'équipe pédagogique afin d'être le plus proche possible des besoins et des attentes des enfants. Nous nous tenons à l'écoute des suggestions et des remarques qui pourront faire avancer la qualité de notre accueil de loisirs.

Les règles de vie des adultes

Les règles de vie, d'hygiène et de sécurité doivent être respectées.

Il est interdit de fumer en présence des enfants ainsi que dans les locaux à usage collectif. L'alcool et les drogues sont interdits.

Aucun acte de violence verbale ou physique, aucune privation ne sera tolérée.

L'usage du téléphone portable, s'il est utile lors des sorties, n'est pas toléré sur le temps d'activité.

Les rôles de chacun

➤ animateur / enfant

L'animateur tout au long de la journée est à l'écoute des enfants, de leurs questions et développe dans une attitude pédagogique les intentions du projet d'animation.

A chaque instant il est garant de la sécurité morale, affective et physique de l'enfant dans le groupe et fait preuve d'autorité afin de faire respecter les règles du centre et de la collectivité.

Des règles de vie commune sont établies avec les enfants et l'équipe pédagogique. Si un problème se pose, l'animateur répète les règles à l'enfant. La sanction permettra à l'enfant de réparer la faute commise lorsque c'est possible. S'il ne peut réparer, une remise au point des règles sera effectuée en insistant sur le fait qu'il n'a pas le droit et que l'animateur n'est pas d'accord avec l'enfant.

➤ animateur / animateur

L'animateur fait partie d'une équipe et son fonctionnement doit rester cohérent.

Chacun communique et partage ses opinions, ses idées, ses actions, ses observations sans avoir le sentiment d'être jugé. Chaque animateur a la liberté d'entreprendre des actions auprès des enfants même si celles-ci sont novatrices, dès l'instant qu'elles sont en phase avec le projet pédagogique.

Dans le travail de préparation des animations, l'animateur se doit de faire force de propositions en ayant réfléchi aux moyens humain et matériel de ses activités, il fait preuve d'initiative dans ses démarches afin de préparer au mieux toutes ses interventions.

➤ animateur / familles

L'accueil des familles est tout aussi important que celui des enfants, convivial et attentionné.

L'animateur informe les familles sur le déroulement de la journée, son contenu, les actions proposées, réalisées, les prochains temps fort au centre.

Si la journée d'un enfant ne s'est pas bien passée : comportement agressif, insolence, retrait sur lui-même ou si l'enfant s'est blessé, l'animateur avertit la famille. Si les parents manifestent un mécontentement en rapport avec la vie de leur enfant au centre, une rencontre avec la directrice est organisée afin de résoudre le problème.

➤ animateur / directrice

La structure est petite, la directrice est aussi animatrice, elle a les mêmes obligations que les autres animateurs. Elle est garante du bon déroulement du projet pédagogique et du suivi financier.

Elle supervise les besoins humains et matériels du centre.

Elle a aussi un rôle formateur auprès des animateurs.

➤ Directrice / organisateur

La directrice répond aux objectifs et priorités de l'organisateur.

Elle est garante du bon fonctionnement humain et matériel ainsi que de l'entretien des locaux.

Elle a la gestion du budget au quotidien et donc des dépenses liées au fonctionnement du centre de loisirs municipal, dans le respect du budget prévisionnel convenu.

Elle est le lien entre l'organisateur et les familles qui fréquentent la structure.

Elle supervise l'organisation du travail des agents de la commune et de ce fait est aussi leur lien avec les élus locaux et le Maire.

7 L'évaluation

Modalités

Effectuée par le directeur et les animateurs, l'évaluation a lieu tout au long de la semaine :

- en observant les enfants au cours de l'activité
- en étant à l'écoute, pendant les moments de vie collective (hygiène, repas, temps calme), des remarques liées aux activités vécues par les enfants
- en organisant des temps de bilan où les enfants sont invités à s'exprimer sur ce qu'ils ont aimé ou pas et pourquoi
- en discutant avec les familles.

Intérêt

L'évaluation permet de savoir si les objectifs pédagogiques ont été atteints et de vérifier si les moyens mis en œuvre pour leur réalisation ont été efficaces.

Lors des réunions de régulation, animateurs et directrice réadaptent si besoin le fonctionnement ou les activités à venir afin de répondre au mieux aux objectifs fixés. On évaluera la vie quotidienne (participation des enfants à la vie du centre, respect des règles de vie) et le projet d'activités (diversité, satisfaction des enfants).

En ce qui concerne les adultes, l'évaluation sera basée, à un niveau individuel, sur le respect du projet pédagogique du centre, en particulier les activités, le travail en équipe et la relation avec les enfants.

Un temps d'échange et d'évaluation rapide aura lieu chaque soir après le départ des enfants. Un bilan écrit individuel permettra d'évaluer en fin de semaine les savoir-être et savoir-faire de chaque membre de l'équipe pédagogique.

